

BOURSE SOLIDARITÉ VACANCES

Professionnels
du tourisme et des loisirs



Parce que les vacances, c'est essentiel.



BOURSE SOLIDARITÉ VACANCES

Mis en œuvre par l'ANCV, le programme Bourse Solidarité Vacances a pour objectif de favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous : personnes à revenus modestes, familles, jeunes adultes, personnes en situation de handicap... Ce programme regroupe des offres de séjours, de loisirs et de transports de qualité, à prix solidaire à des collectivités, associations... qui les relaient auprès des publics intéressés. Ces organismes, qui adhèrent au programme Bourse Solidarité Vacances, participent à un projet d'insertion unique et solidaire de remobilisation sociale à travers les vacances. L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

POURQUOI DEVENIR PARTENAIRE DE BOURSE SOLIDARITÉ VACANCES ?

Le programme Bourse Solidarité Vacances (BSV) repose intégralement sur la solidarité. En ouvrant leurs séjours à des publics économiquement plus fragiles, les professionnels du tourisme et des loisirs deviennent acteurs de la solidarité nationale. Cet effort solidaire peut se concilier avec l'intérêt économique : à titre d'exemple, la dernière semaine du mois d'août, souvent délaissée par le grand public, est très prisée par les bénéficiaires. C'est une opportunité à saisir ! Par ailleurs, si l'essentiel de la demande vient des familles avec enfants scolarisés, il existe aussi une demande moins tributaire des vacances scolaires ; c'est pourquoi le programme accueille dans une certaine mesure des offres hors saison ou situées pendant les « petites vacances ».

LE RÔLE DES PROFESSIONNELS DU TOURISME ET DES LOISIRS

Une convention de partenariat, qui définit les engagements réciproques entre l'ANCV et le professionnel du tourisme et des loisirs, est signée avant la mise à disposition des séjours. Pendant toute la durée de la convention, le professionnel du tourisme et des loisirs peut proposer autant d'offres qu'il le souhaite.

Le but est de proposer des offres de qualité à des périodes accessibles au plus grand nombre.

L'hébergeur doit accueillir sans discrimination les bénéficiaires du programme BSV dans des conditions identiques à celles des autres vacanciers.

DES OFFRES À PRIX SOLIDAIRE

La pratique la plus courante consiste à mettre à disposition des offres dont les tarifs sont situés en moyenne autour de - 70 % par rapport au prix catalogue. En outre, selon le type de prestation, des tarifs dégressifs peuvent être proposés pour les enfants, voire dans certains cas la gratuité.

LE CONTENU DES OFFRES

Les offres sont des séjours de vacances (généralement d'une semaine) en villages de vacances, résidences de vacances, centres de vacances, hôtels, campings, mobile homes, gîtes... Des stages sportifs, des offres de loisirs (sorties culturelles, manifestations sportives, spectacles...) peuvent également être proposés.

S'y adjoignent, à travers un accord avec la SNCF, des billets de train aller et retour au tarif unique de 30 euros, quelles que soient la destination et la date.

CONSULTATION DES OFFRES ET MODALITÉS DE RÉSERVATION

Les offres sont publiées et mises en ligne sur ancv.com. Point important : seuls les porteurs de projets identifiés comme étant partenaires de l'ANCV et ayant signé une convention *ad hoc* peuvent réserver dans l'espace qui leur est dédié.

QUI SONT NOS PARTENAIRES ET COMMENT PROCÈDENT-ILS ?

Les offres recueillies chaque année sont issues de tous les secteurs du tourisme (privés, associatifs, du secteur public, de comités d'entreprise, ...). Les professionnels du tourisme et des loisirs constituent leurs offres entre un an et trois mois avant le début des séjours. Chacun peut constituer une proposition supplémentaire, juste avant le début de la saison, à partir des disponibilités existantes.

QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

Des personnes à revenus modestes exclues des vacances, ayant besoin d'une aide financière pour pouvoir partir : des familles, des jeunes adultes, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées. Elles sont cependant suffisamment autonomes pour construire un projet de vacances et n'ont pas besoin d'un accompagnement social substantiel.

Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

Siège Social : 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex

www.ancv.com ou 0 969 320 616 Service gratuit - prix appel

Établissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° TVA Intracommunautaire FR 06 326 817 442

N° d'immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de séjours : IM095130003

Garantie financière : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT, 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris

Assurance RCP : HISCOX, 19 rue Louis Le Grand, 75002 Paris

